

Repères et outils

pour aider et accompagner les élèves
en difficulté de comportement



QUOI?

OÙ?

**POUR-
QUOI?**

**COM-
MENT?**

QUAND?

QUI?



REPÈRES ET OUTILS

pour aider et accompagner les élèves en difficulté de comportement



5 Repères pour aider et accompagner les élèves en difficulté de comportement

Repère n°1 : Identifier et comprendre les problèmes de comportement des élèves

POUR-QUOI?

Repère n°2 : Adapter sa pratique pédagogique et éducative pour prendre en compte les difficultés de comportement des élèves

COM-MENT?

Repère n°3 : Travailler en équipe pour aider et accompagner les élèves en difficulté de comportement

AVEC QUI ?

Repère n°4 : Développer les actions éducatives pour améliorer le climat scolaire

QUOI?

Repère n°5 : Protocole départemental pour la gestion de situations complexes

QUAND?

10 Outils pour aider et accompagner l'équipe éducative à la gestion des élèves en difficulté de comportement

Outil n°1 : Observation du comportement de l'élève en situation scolaire

Outil n°2 : Identifier les cinq phases du processus de crise pour mieux intervenir

Outil n°3 : Idées et conseils pour adapter ses pratiques pédagogiques et éducatives

Outil n°4 : Fiche d'analyse d'une situation de crise

Outil n°5 : Fiche d'auto-évaluation et contrat de la semaine

Outil n°6 : Outil d'aide à l'entretien avec les parents

Outil n°7 : Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE)

Outil n°8 : Personnes ressources et partenaires de l'Éducation nationale concernant l'aide et l'accompagnement des élèves en difficulté de comportement

Outil n°9 : Fiche de saisine du pôle ressource de la circonscription

Outil n°10 : Documents d'aide aux élèves et aux enseignants pour l'équipe éducative et le pôle ressource de circonscription

Protocole départemental pour la gestion des situations complexes



Ce guide pratique à destination des enseignants, des équipes éducatives et des pôles ressources de circonscription est destiné à renforcer l'accompagnement des élèves en difficultés de comportement. Il comporte des stratégies pédagogiques individuelles et collectives afin de réguler les comportements perturbateurs. Il permet de déterminer les étapes et des réponses adaptées à chaque situation complexe que pourrait rencontrer l'élève, l'enseignant ou l'équipe d'enseignant dans la gestion des élèves en difficulté de comportement.

Composition du groupe départemental pour la conception de ce guide pratique ASH-09 : Marie.Hélène Bonny (AS Conseillère technique de la DSDEN, Anne.Laure Bouquart (CPC-ASH), Frédéric Bourrinet (Conseiller pédagogique-numérique éducatif), Michel de la Cruz (IEN- conseiller technique ASH), Pascal Ducros (enseignant CMPP), Sylvie Malagoli (médecin conseil de la DSDEN), Corinne Corge (Psychologue de l'Éducation Nationale), Françoise Rouzoul (Enseignante RASED).



Comprendre les problèmes de comportement des élèves

Les élèves présentant des problèmes de comportement sont en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Ils peuvent avoir :

- soit des comportements sur réactifs, bruyants, avec une extériorisation excessive pouvant mettre à mal le fonctionnement global de la classe (par exemple, agression verbale ou physique, intimidation ou refus persistant d'un encadrement,...)
- soit des comportements sous-réactifs, intériorisés, pouvant passer inaperçus car ils n'entravent pas le déroulement des activités scolaires de la classe (par exemple, manifestations d'inhibition, de peur excessive des personnes et/ou des situations nouvelles, passivité,...).

Pour comprendre et pouvoir gérer ces problèmes de comportements inappropriés (sur- ou sous- réactifs), il est important de déterminer s'il s'agit de :

- **difficultés comportementales** ponctuelles, réactionnelles à un contexte donné (phase sensible du développement ou encore événement extérieur déstabilisant)
- **troubles du comportement** résistant à une gestion pédagogique de classe appropriée et à certains aménagements spécifiques, s'inscrivant dans une problématique individuelle complexe et relevant obligatoirement d'un **diagnostic médical pédopsychiatrique**. Les troubles du comportement nécessitent une prise en charge pluridisciplinaire en partenariat avec des structures extérieures à l'école, qui doit être contractualisée avec les responsables légaux.



Tenir compte de l'âge et du niveau de développement de l'enfant

Il convient de rappeler que l'évaluation des problèmes de comportement d'un élève doit toujours tenir compte de son âge et de son niveau de développement.

Grandir est un processus qui n'est pas toujours harmonieux et les périodes difficiles, les conflits, l'agressivité, les manifestations d'opposition font partie d'une dynamique inhérente au développement de l'enfant.

Le développement ordinaire montre une grande variabilité de comportements. On peut repérer des moments organisateurs, des crises plus ou moins marquées, des périodes plus propices aux variations dans les investissements (affectifs, relationnels, scolaires)

Le Docteur Thierry Maffre, pédopsychiatre au CHU de Toulouse, précise : «Les crises de colère font partie du développement normal de l'enfant de 3 ans, de même que l'intentionnalité d'un mensonge ne peut être retenue avant 8 ans. Le vol ou la fugue ne peuvent se concevoir que lorsque la notion de propriété et la conscience claire de son domicile sont acquises».



Fréquence et persistance d'un comportement inapproprié

Deux notions essentielles permettent de donner à ce type de comportement **un caractère pathologique ou non** : d'une part, la **fréquence** et la **persistance** du comportement et d'autre part, **l'âge** et **le niveau de développement de l'enfant**.

Dans tous les cas, les troubles des conduites et du comportement sont à considérer comme un signe de **souffrance psychique** de leur auteur. Chaque cas est particulier et doit relever d'une **évaluation individuelle** sans a priori.



Quelques signes d'alerte.....

Manifestations possibles de comportements inappropriés :

- | | |
|---|--|
| ➤ Difficultés d'adaptation au changement | ➤ Intimidation, provocation |
| ➤ Forte excitation, exubérance | ➤ Refus de toute frustration |
| ➤ Hyperactivité, impulsivité | ➤ Recherche d'attention par des comportements déviants |
| ➤ Agressivité de l'élève envers lui-même, ses pairs et/ou les adultes | ➤ Refus des règles |
| ➤ Destructures, actes de violence | ➤ Rejet de l'échec, de l'erreur |
| ➤ Mise en danger | ➤ Hypersensibilité (notamment à l'injustice) |

Ce que peuvent révéler ces comportements inappropriés

- Un désir d'être et de communiquer
- Une peur, une inquiétude
- Un mal-être
- Un manque de confiance en soi ou en son environnement
- Un besoin de reconnaissance
- Une pathologie

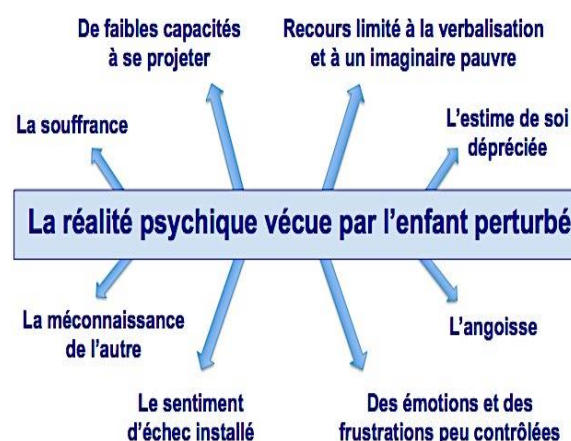
Pourquoi des perturbations en classe ?

Plusieurs raisons peuvent expliquer les perturbations par un ou plusieurs élèves. En avoir conscience est un prérequis à la gestion de ces perturbations.

Du point de vue des élèves

- Ces enfants se défendent avec les « moyens du bord » contre la présence menaçante (ou perçue comme telle) de l'autre ou du cadre.
- Contenir leurs affects, leurs émotions, leurs pensées les mobilisent beaucoup sur tous les plans (physiologique, affectif, psychologique, cognitif, relationnel).
- Toute leur attention se focalise sur ce qui les insécurise et les déstabilise.
- Ils s'appliquent à mettre à l'épreuve leur environnement en testant continuellement sa solidité.
- Ils épuisent et font souffrir les adultes (parents, éducateurs, enseignants...) et les fragilisent.

Si l'on se place du point de vue de l'enfant:



Comprendre le fonctionnement de l'individu dans un groupe

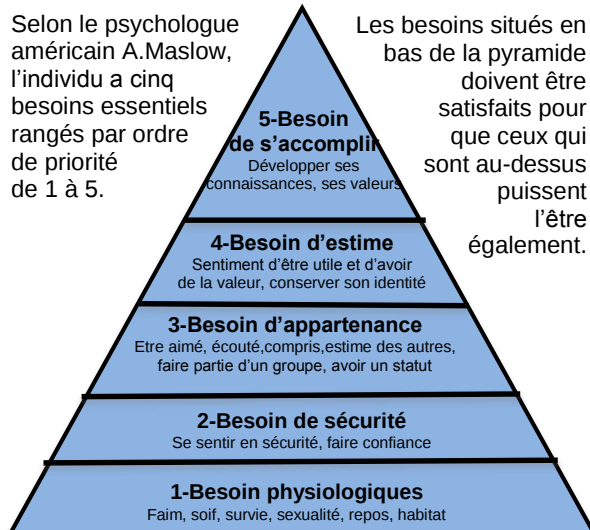
Les comportements perturbateurs des élèves ne doivent pas être isolés du contexte du groupe-classe. Lorsqu'un élève adopte une attitude, c'est pour trouver un écho dans le groupe, affirmer son identité par rapport au collectif ou renforcer la cohésion de la classe (parfois contre l'enseignant).

L'école peut être perçue comme violente par l'élève si elle ne tient pas compte de certains de ses besoins essentiels : besoin de se mouvoir, de faire des pauses ; besoin d'un cadre déterminé, de règles établies ; besoin d'appartenir à une collectivité qui ait un sens pour lui ; besoin de communiquer ; besoin d'exercer sa créativité.

Chaque élève doit se sentir serein et en sécurité dans la classe. Les règles édictées par la communauté éducative doivent être expliquées et comprises par les élèves. Elles sont applicables à tous sans discrimination. La classe doit permettre à chaque élève de se réaliser, d'être reconnu, de se construire positivement.

La pyramide d'Abraham Maslow

« les besoins de l'individu dans le groupe »



Du point de vue de l'enseignant

Les enseignants sont déstabilisés et se sentent isolés, impuissants et épuisés car il ne suffit pas de renforcer en permanence le cadre institutionnel, les interdits, les sanctions et les exclusions. Il est indiqué de sortir d'un fonctionnement pédagogique basé sur la réactionnel et le passage à l'acte individuel.

- Le mode défensif (le repli) lié à l'incompréhension de ce trouble.
- Le mode de la résignation qui conduit à accepter progressivement l'inacceptable.
- Le mode de la colère : pourquoi ces élèves sont ici ?
- Le mode de la toute-puissance lié à un refus légitime de se constater en difficulté : il est toujours possible de faire encore plus et mieux pour cet élève.



Du point de vue du cadre de la classe et des activités proposées

Les travaux issus de la recherche montrent que des problèmes de comportement peuvent surgir quand :

- **Les élèves s'ennuient** (quand la tâche ou l'activité proposée est en-deçà ou au-delà de leurs capacités de traitement, qu'elle est répétitive, quand ils n'en comprennent pas les enjeux, qu'ils ne lui accordent pas de valeur...).
- **Les élèves ne comprennent pas** parce qu'ils n'ont pas acquis les compétences requises par la tâche ou l'activité (quand la tâche ou l'activité proposée excèdent leurs capacités de traitement).
- **Les élèves n'ont pas ou ne trouvent pas leur place dans l'activité.**
- **Les élèves ne connaissent pas les codes sociaux.**

L'enseignant doit donc bien considérer ses deux rôles, **pédagogue et éducateur** : « En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'École qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale » (Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013). Pour cela, il doit :

- réaliser **une analyse réflexive** de son approche de la gestion de la situation et de ses pratiques et gestes professionnels, dans le cadre de sa mission d'enseignement,
- favoriser **un cadre propice** aux apprentissages en mettant la transmission des valeurs de la République et le respect des principes de la vie démocratique au cœur de ses actions pédagogiques et éducatives. A cet effet, le règlement intérieur à l'école, les règles de vie dans la classe doivent être connus et acceptés de tous.

Mais, renforcer le cadre institutionnel, les interdits, ou les sanctions même quand elles sont clairement pensées comme éducatives, ne suffit pas (parfois) pour constater une amélioration. Peuvent naître l'incompréhension, l'énervement, voire la colère de la part de l'enseignant avec, au fil du temps, la fatigue et la lassitude professionnelle. Ni l'autoritarisme, ni le laxisme ne permettent de faire évoluer la situation.

A l'inverse, comprendre les besoins de l'individu dans le groupe permet d'anticiper ou de gérer si besoin des situations de tension. Il s'agit de développer les éléments favorables à une école inclusive et bienveillante, qui conduisent à la réussite des apprentissages de tous les élèves.

Si l'on se place du point de vue de l'enseignant:



Les principes d'action

Les principes d'action sont globaux et interrogent au-delà des seules difficultés liées à cet élève. Il convient de s'interroger individuellement et collectivement sur :

Les rapports à la règle

- établir avec le groupe classe des règles claires avec des conséquences connues (différencier règles et lois)
- permettre des espaces de (re-)négociation et de retour sur l'action

Les rapports à l'autre

- l'accueil et les temps de transition
- le travail de groupe (constitution du groupe à changer à bon escient)
- le travail sur son identité, ses centres d'intérêt, ses peurs, ses désirs...

Les rapports espace / temps

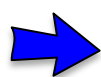
- anticiper, écrire au tableau le programme de la matinée ou de la journée
- barrer au fur et à mesure les activités déjà conduites...
- utiliser l'horloge, des sabliers, des outils construits en classe (Voir outil n°3 : le tétra-aide).

Les rapports aux objets d'apprentissage

- désacraliser les situations d'apprentissage (en particulier les évaluations)
- articuler harmonieusement l'étayage et le « désétayage » pour concourir à plus d'autonomie
- gérer l'ennui et ses frustrations (utilisation de fichiers en autonomie, activités de manipulations et de recherche)

Les rapports à l'imaginaire

- travailler la créativité : contes, écriture inventive, théâtre, EPS, arts visuels...



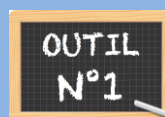
Observer et analyser les problèmes de comportement par une évaluation approfondie de la situation de l'élève

Dans un premier temps, il est important que les enseignants puissent disposer d'un outil de repérage (grille d'observation du comportement) qui, loin de stigmatiser l'élève en difficulté de comportement, leur permettront d'objectiver les difficultés de l'élève.

Il est primordial de collecter des éléments d'observation et d'analyse fiables afin d'objectiver la situation, de se donner les moyens d'un échange constructif avec des personnes ressources de l'école dans un premier temps et les partenaires extérieurs dans un second temps, pour aider à **la recherche de réponses pédagogiques et éducatives pertinentes**. C'est à partir de cette évaluation approfondie que pourra être élaborée **une stratégie cohérente d'accompagnement spécifique** contractualisée avec l'enfant et les responsables légaux.

Comprendre et agir au niveau de l'enfant

L'évaluation de la situation avec le plus d'objectivité possible est nécessaire. Cela passe par une observation et une analyse du comportement de l'élève dans le cadre scolaire. Cela résulte d'un acte concerté impulsé par le directeur, qui implique l'élève, sa famille et tous les adultes de l'école avec qui il interagit :



Temps n°1 : Si un élève manifeste un comportement gravement perturbateur s'écartant de la norme socialement acceptable et qui occasionne des difficultés d'adaptation pour ceux qui l'entourent et pour lui-même, le professeur de l'élève remplit la grille d'observation du comportement de l'élève (outil N°1) durant au moins une semaine. Pour objectiver les difficultés de l'élève, l'observation portera essentiellement sur les difficultés de comportement en situation scolaire et des conditions d'apparition de ses difficultés.

Temps n°2 : Le professeur fait la synthèse des observations, puis la soumet en conseil des maîtres à l'analyse de l'équipe pédagogique en appui, si besoin, des conseils d'un des membres du RASED de la circonscription.

Temps n°3 : Lorsque les difficultés de comportement de l'élève perdurent malgré les aménagements et adaptations mises en oeuvre, l'équipe pédagogique pose l'alerte et convoque l'équipe éducative pour approfondir l'analyse de la situation et élaborer **une stratégie cohérente d'accompagnement personnalisé** contractualisée avec l'enfant et les responsables légaux.

A ce stade de la gestion des difficultés de l'élève, le dialogue avec la famille est essentiel.

Qui ?	L'enseignant de la classe
Quand ?	Dès qu'un élève manifeste un comportement gravement perturbateur
Pourquoi ?	Pour objectiver les difficultés de l'élève en situation scolaire
Comment ?	Grille d'analyse (Outil n°1)

Qui ?	L'équipe pédagogique
Quand ?	En conseil de cycle
Pourquoi ?	-Analyser les faits -Agir collectivement sur la situation de l'élève et de son environnement -Inventorier les aménagements possibles pour réduire les facteurs de vulnérabilité
Comment ?	Grille d'analyse (Outil n°1)

Qui ?	L'équipe éducative et si besoin les membres du pôle ressource de la circonscription
Quand ?	Lorsque les comportements sont très envahissants et difficilement gérables
Pourquoi ?	Poursuivre l'analyse des faits (durée, moments et fréquence des crises) Contractualiser avec la famille et l'élève sur un programme (PPRE) Identifier les prises en charge complémentaires
Comment ?	A partir de la grille d'observation, des CR de réunion, des aménagements réalisés

Lien des ressources utilisées pour la rédaction de la fiche repère n°1:

- Aider et accompagner les élèves en difficulté de comportement : <http://www.ac-dijon.fr/dsden21/cid79202/guide-aider-et-accompagner-les-eleves-en-difficulte-de-comportement.html>
- Mieux comprendre les élèves perturbateurs pour enrichir leur prise en charge pédagogique par Thierry TRONCIN : <http://www.reseau-canope.fr/atelier-essonne/spip.php?article270>
- La problématique des élèves manifestant des difficultés de comportement : <http://cgteeducationnice.org/IMG/pdf/guide-dsden06-la-problematique-des-les-ve-manifestant-des-difficultes-de-comportement-sept16-2.pdf>



Les deux rôles de l'enseignant, celui de l'éducateur et celui du pédagogue, sont complémentaires. Pour pouvoir instruire les élèves, l'enseignant doit **créer un cadre propice aux apprentissages** en mettant la transmission des valeurs de la République et le respect des principes de la vie démocratique au cœur de ses actions pédagogiques et éducatives. Cependant, la réalité est plus complexe. L'enseignant peut être déstabilisé par les élèves au comportement difficile, car il ne suffit pas de renforcer le cadre institutionnel, les interdits ou les sanctions pour constater une amélioration du climat de la classe. Peuvent naître l'incompréhension, l'énervement, voire la colère de la part de l'enseignant avec, au fil du temps, la fatigue et la lassitude. Ni l'autoritarisme, ni le laxisme ne permettent de faire évoluer la situation.

Le rôle de l'enseignant n'est pas d'éviter les conflits, mais de les faire comprendre pour construire avec l'équipe pédagogique et les élèves, des solutions propices à l'apaisement du climat de la classe.

➔ Gérer les situations difficiles : Agir ou réagir ?

Lorsque nous sommes face à une situation qui pose problème, nous avons naturellement tendance à réagir, c'est-à-dire à répondre de façon impulsive, à porter un jugement. C'est rarement un bon choix, car il peut entraîner une relation de type « mayonnaise » : plus on la bat, plus elle devient dure. Réagir de cette manière à la provocation, c'est se laisser mener par l'élève. Dans ce cas-là, plus rien ne peut arrêter l'escalade.

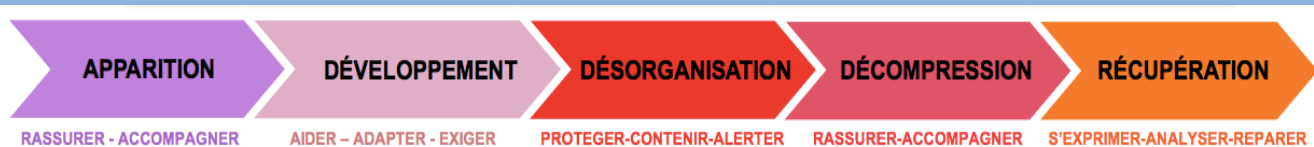
Si nous choisissons d'agir sans anxiété, sans nous sentir jugés, nous créons un échange productif avec les élèves. Même si l'enseignant doit agir rapidement face aux perturbations dans sa classe, il doit s'interroger sur les causes des difficultés de comportement de l'élève. L'entretien individuel avec l'élève perturbateur peut éclairer la situation (cf repère n°3 « S'entretenir avec l'élève »).

Pour agir face aux manifestations des difficultés de comportement, l'enseignant doit être conscient qu'une perturbation n'est pas toujours intentionnelle, elle peut découler d'une incompréhension de la situation d'apprentissage par l'élève.

Une analyse des causes des obstacles aux apprentissages et la prise en compte de la dimension de plaisir dans l'apprentissage doit permettre à l'élève de développer des sentiments d'estime, de confiance en soi, et de reconnaissance par les adultes et les pairs.

OUTIL
N°2

L'outil n°2 permet de s'interroger sur les causes des difficultés de comportement et d'agir rapidement face aux manifestations inappropriées



➔ Faire respecter les règles de fonctionnement de la classe

Certains moyens cités ci-après permettent à l'enseignant de faire respecter les règles de fonctionnement de la classe :

Les indices non verbaux	Une expression du visage, un contact visuel, un signe de tête, du doigt ou de la main, un rapprochement physique permettent de faire comprendre à l'élève en difficulté de comportement que l'enseignant l'a vu et qu'il lui demande de mettre fin à son comportement perturbateur.
Le rappel verbal	Lorsque les indices non verbaux ne fonctionnent pas, l'enseignant peut rappeler verbalement à l'élève le comportement à adopter. Ce rappel doit être fait discrètement et fermement . La remarque de l'enseignant doit être faite uniquement à propos de son comportement (par exemple, dire « Cesse de parler à ton voisin et continue d'écrire. Si tu as besoin d'aide, fais-moi signe, » plutôt que « Encore toi, jamais capable de te mettre au travail ! »). L'élève peut mettre à l'épreuve la détermination de l'enseignant à faire face à son comportement, être capable de réaliser l'activité demandée, mais refuser de l'exécuter pour défier l'enseignant. Ce dernier peut tout simplement répéter sa demande plusieurs fois pour que l'élève s'y conforme. L'élève peut se mettre à discuter avec l'enseignant, mais celui-ci refusera de s'engager dans la discussion et réitérera sa demande. L'élève comprend dans ce cas que l'enseignant est sérieux et qu'il entend rétablir l'ordre. L'enseignant peut alors différer la discussion avec l'élève à la fin de la séance (cf page 10 : « S'entretenir avec l'élève »).

La sanction éducative	Si l'enseignant décide de punir l'élève, il doit expliquer les modalités de la sanction. Son avertissement doit tenir compte du droit à l'erreur. La sanction doit être expliquée et acceptée par l'élève. Elle doit être vécue par l'élève comme la réparation consécutive à son comportement inapproprié. L'enseignant s'appuie sur le règlement intérieur de l'école pour que l'élève puisse comprendre qu'il a enfreint les règles. Les principes d'individualisation, de proportionnalité, de graduation du contradictoire et de légalité doivent être respectés. L'enseignant doit toujours vérifier la réalisation de la sanction par l'élève.
La valorisation des comportements positifs	Porter une attention excessive aux comportements inappropriés peut avoir pour effet de les renforcer. Un intérêt juste doit être accordé aux comportements positifs de l'élève ; les compliments doivent être précis, informatifs et décrire objectivement le comportement positif de l'élève sans évaluer sa personne (éviter de dire «Tu es bon»), ni faire de comparaisons entre élèves (éviter de dire «Tu es la meilleure ou le meilleur de la classe»). L'enseignant doit veiller à éviter les jugements négatifs entre élèves. Ces remarques influencent la construction de l'identité de l'élève qui peut s'identifier en tant qu'élève «faible», «difficile» ou «bouc émissaire».

Les sanctions et les punitions

Réfléchir sur les sanctions nécessite de se questionner en équipe pédagogique pour identifier et apporter des réponses concertées.

Cohérence et cohésion d'équipe sont nécessaires pour que l'ensemble de la communauté éducative se sente concerné par les problèmes d'un enfant, d'un groupe classe, d'un adulte de l'école.

TROIS FORMES DE SANCTION		
La frustration	La mise à l'écart temporaire	La réparation
Il s'agit d'aider à comprendre par la gestion de l'absence provisoire (d'un objet, d'une autorisation...).	Il ne s'agit ni d'exclure, ni d'humilier. Il s'agit de faciliter un retour sur soi puis dans le groupe.	Elle a un rapport direct avec la transgression. Elle nécessite un effort de la part du transgresseur. La victime (un enfant, le groupe classe, un adulte) considère la compensation comme juste et suffisante.

Quelques repères pour s'approprier un langage commun :

La sanction	La punition
➤ C'est une réponse individuelle ou collective à une transgression. ➤ Elle est de type privatif ou réparateur. ➤ C'est le comportement de l'enfant dans l'enceinte scolaire qui est en jeu. ➤ Elle a un double objectif : mettre un frein à une situation jugée inacceptable en référence à un règlement connu et discuté préalablement ; initier un processus de changement.	➤ C'est une sanction majorée par la subjectivité de celui qui la donne. ➤ C'est souvent une réaction émotionnelle à un comportement transgressif. ➤ Elle a pour vocation d'accentuer la culpabilité ou de servir d'exemple. ➤ Elle varie en fonction du retentissement chez celui qui découvre la transgression.

Sanctionner, c'est faire preuve d'autorité en confrontant l'élève à la réalité qui l'entoure.

Punir, c'est faire preuve de pouvoir et de puissance en plaçant l'enfant dans la soumission.



Pour prévenir les faits d'indiscipline : Instaurer un cadre de fonctionnement

Dans la classe, la notion de cadre de fonctionnement comprend les règles de vie, l'organisation pédagogique des activités, l'organisation spatiale de la classe, l'organisation temporelle des moments scolaires.

Pour se construire, l'enfant se heurte au cadre social, en teste les limites tout en s'y appuyant, s'y sentant en sécurité. C'est un ensemble de repères stables, prévisibles et sûrs. Installer le cadre est une activité complexe pour l'enseignant qui oblige à avoir un regard réflexif sur ses propres attitudes et voir en quoi celles-ci peuvent influencer les comportements des élèves.

D'autres paramètres s'inscrivent dans ce cadre : les rituels et la gestion des temps de transition.

Très souvent, ces temps de transition (entrées, sorties, récréations, déplacements dans et hors la classe, changements d'activités) sont propices à la manifestation ou à l'accentuation des difficultés de comportement de l'élève. Le rôle des rituels est de limiter les temps d'incertitude ; ils constituent des points de repères structurants et rassurants pour les élèves.

A cet effet, l'enseignant doit porter une attention particulière à certains espaces et temps de passage:

 Les espaces	 Les temps
Dans l'école ➤ Les passages des portes ➤ Le préau ➤ Les cages d'escaliers ➤ Les couloirs ➤ Les salles spécifiques (salle de jeux, gymnase, bibliothèque....) ➤ Les mises en rang Dans la classe ➤ Les déplacements (libres ou conditionnés) ➤ Les places stratégiques (à proximité des fenêtres, du bureau) ➤ Le plan de la classe (fluctuant ou définitif) ➤ La disposition des tables en fonction des activités (classique, U...) ➤ Les espaces spécifiques.	Dans l'école ➤ La montée des rangs au départ de la cour (éviter l'effet «entonnoir») ➤ Le déplacement des élèves dans les couloirs (éviter l'effet «foule») Dans la classe ➤ La mise en route (phase de retour au calme, rituel d'appel) ➤ Le rythme de l'activité pédagogique ➤ Le changement d'activité dans un même lieu: marquer une pause, imaginer des transitions (poésie, musique, histoire courte) ➤ La phase finale de la séance (se rendre disponible pour les questions des élèves).

Pour prévenir les faits d'indiscipline : Observer les élèves

L'élève laisse apparaître **des signes avant-coureurs de tensions** qui, s'ils ne sont pas pris en compte, peuvent entraîner un état de crise (voir également outil n°2).

- **1er signe : L'élève « décroche » par la pensée.**
- **2ème signe : Le corps est mis en action de manière modérée** (l'élève claque son stylo sur la table, tapote du pied, s'agite sur sa chaise, se plaint de maux de tête...) Même si c'est encore supportable, ce signe doit mettre l'enseignant en alerte d'un certain mal-être ressenti par l'élève à ce moment-là. Si la tension continue à s'amplifier apparaît le 3ème signe.
- **3ème signe: L'élève réagit de manière décalée** car il ne se sent plus du tout en prise avec son contexte. Sa pensée se rigidifie à outrance ou « passe du coq à l'âne»: flot de paroles sans lien ni avec le sujet ni entre elles. Sa conduite se modifie : repli sur soi, refus obstiné. Si cette tension monte encore en puissance, on arrive alors au 4ème signe.
- **4ème signe: Le passage à l'acte, la situation de crise** : L'élève sort de classe, explose de colère, brise du matériel, se montre violent envers les autres ou envers lui-même.



Recommandations pour gérer une situation de crise

Attitude de l'enseignant pendant la crise

Il faut :

- Protéger l'élève et le groupe classe.
- Alerter un collègue, le directeur d'école.
- Rester le plus calme possible car la violence attise la violence.
- Ne pas montrer son angoisse ou sa peur.
- Mettre l'élève dans un endroit sécurisant (sous surveillance).

En fonction de l'élève:

- Ne pas entrer en contact physique avec lui.
- Se mettre à la hauteur de l'élève et lui parler à voix douce ; lui dire qu'on est là pour s'occuper de lui.
- Tenir un discours du type : " Ton comportement en ce moment n'est pas habituel. Je sais que tu es capable d'être autrement..."

Gestion du groupe classe

- Si présence d'un autre adulte disponible, il s'occupe de l'enfant en crise et l'enseignant reste avec ses élèves pour leur permettre d'évacuer le stress et éventuellement de le mettre en mots.
- Si aucune personne supplémentaire n'est disponible, prévoir qu'un enseignant s'occupe de l'enfant en crise et qu'un autre maître surveille le reste de la classe.

Les mots, peu de mots...

Je ne serai pas une bon enseignant si je te laissais faire ça.

Je suis là pour te protéger et tu le sais.

Ta colère ne m'effraie pas.

Protocole départemental pour la gestion des situations complexes

Le protocole départemental comprend une fiche « gestion de crise » qui résume les différentes actions à conduire en cas de crise sévère d'un élève.

Pour prévenir les faits d'indiscipline : Repenser sa pratique d'enseignement

Renforcer le cadre institutionnel, les interdits, ou les sanctions même quand elles sont clairement pensées comme éducatives, ne suffit pas (parfois).

Ni l'autoritarisme, ni le laxisme ne permettent de faire évoluer la situation.

A l'inverse, comprendre les besoins de l'individu dans le groupe permet d'anticiper ou de gérer si besoin des situations de tension. Il s'agit de développer les éléments favorables à une école inclusive et bienveillante, qui conduisent à la réussite des apprentissages de tous les élèves.

Une analyse des causes des obstacles aux apprentissages, la prise en compte de la dimension de plaisir dans l'apprentissage, et par conséquent, une pédagogie adaptée aux spécificités de l'élève, lui permettront de revaloriser son statut d'élève, de développer des sentiments d'estime, de confiance en soi, et de reconnaissance par les adultes et les pairs.

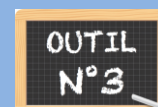
Agir au niveau de la classe

Pour réconcilier l'élève avec l'école, pour lui (re)-donner envie d'apprendre et le goût de la réussite, il est essentiel d'insister sur le sens de ses activités **et de lui offrir un accompagnement adapté** :

Agir sur l'espace et le temps	Dans l'objectif de sécuriser l'élève, la gestion de l'espace et du temps sont des axes de travail à explorer : interroger et aménager les espaces de la classe et de l'école ; personnaliser l'emploi du temps de l'élève (emploi du temps aménagé expliqué à l'élève et sa famille)
Agir sur la dimension affective avec l'adulte	Des temps de présence de l'enseignant auprès de l'élève doivent être prévus, programmés mais aussi de courte durée pour ne pas renforcer davantage les difficultés de comportement par un surinvestissement abusif.
Agir sur la dimension cognitive	Toute nouvelle situation, tout nouvel apprentissage, peuvent confronter les élèves, notamment les plus fragiles, au doute, à l'incertitude, à l'incapacité de s'engager dans la tâche. Ces élèves en ont peur. Un bon moyen pour les rassurer est d'insister sur le sens de l'activité que l'on propose. Tout être humain est ainsi fait : plus on lui donne de sens, plus il supportera le doute qu'il intègre alors comme un passage obligé mais temporaire. L'élève aura sans doute aussi besoin d'outils d'aide qui peuvent être placés, suivant les cas, avant ou pendant la séquence d'apprentissage. Il doit se sentir porté par une pédagogie de la réussite car nul ne peut se (re)construire sur des échecs. L'enseignant doit prendre appui sur les réussites de cet élève pour développer ses domaines déficitaires.
Agir sur la dimension sociale	Les responsabilités de classe, la pédagogie de projet et le travail en groupe ou en binôme, peuvent développer chez l'élève, ainsi reconnu par ses pairs, le sentiment d'appartenance au groupe. Le choix de la responsabilité à donner est donc crucial pour que l'élève soit en situation de réussite (recourir à ses domaines forts).

Comme le précise la circulaire 2014-088 du 9-7-2014 : « Lorsqu'un enfant a un comportement momentanément difficile, **des solutions doivent être cherchées en priorité dans la classe, ou exceptionnellement et temporairement dans une ou plusieurs autres classes.** En tout état de cause, l'élève ne doit à aucun moment être laissé seul sans surveillance.

L'outil n°3 donne quelques idées et conseils d'aménagement et d'adaptations dans la classe permettant de répondre aux besoins des élèves en difficulté de comportement.



Lien des ressources utilisées pour la rédaction de la fiche repère n°2:

- Aider et accompagner les élèves en difficulté de comportement : <http://www.ac-dijon.fr/dsden21/cid79202/guide-aider-et-accompagner-les-eleves-en-difficulte-de-comportement.html>
- Mieux comprendre les élèves perturbateurs pour enrichir leur prise en charge pédagogique par Thierry TRONCIN : <http://www.reseau-canope.fr/atelier-essonne/spip.php?article270>
- La problématique des élèves manifestant des difficultés de comportement : <http://cgteducationnice.org/IMG/pdf/guide-dsden06-la-problematique-des-eleves-manifestant-des-difficultes-de-comportement-sept16-2.pdf>
- Guide d'aide à la prise en compte d'un élève perturbateur - Février 2018 - Pôle ASH 33 : <https://blogacabdx.ac-bordeaux.fr>

**Ce que disent les textes** (Extrait de la circulaire 2014-088 du 09/07/2014)**Examiner en équipe éducative le comportement de l'élève**

Lorsque le comportement d'un élève perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement de la classe malgré la concertation engagée avec les responsables légaux, sa situation doit être soumise à l'examen de l'équipe éducative définie à l'article D. 321-16 du code de l'éducation.

Le psychologue de l'Éducation nationale et le médecin de l'Éducation nationale doivent être associés à l'évaluation de la situation afin de définir les mesures appropriées. Un soutien des parents peut être proposé le cas échéant, en lien avec les différents partenaires de l'école (services sociaux, éducatifs, de santé, communes etc.).

Rechercher des solutions en priorité dans la classe

Lorsqu'un enfant a un comportement momentanément difficile, des solutions doivent être cherchées en priorité dans la classe, ou exceptionnellement et temporairement dans une ou plusieurs autres classes. En tout état de cause, l'élève ne doit à aucun moment être laissé seul sans surveillance.

Il peut être fait appel à une personne ressource désignée par l'équipe éducative, notamment en son sein, pour aider :

- l'élève à intégrer les règles du « vivre ensemble » et à rétablir une relation de confiance avec son enseignant ;
- l'enseignant à analyser les causes des difficultés et à renouer les liens avec l'élève et sa famille ;
- les parents à analyser la situation, à rechercher des solutions et à renouer des liens avec l'école.

Agir au niveau de l'école

L'ensemble de l'équipe de l'école s'engage dans une action cohérente qui traduit une réelle politique de l'établissement, dans la recherche de solutions et la construction d'une action cohérente, avant d'envisager ou non de solliciter des aides extérieures.

Sous l'impulsion du directeur :

Elle anticipe avant la crise :

- Elle élabore et veille à l'application du règlement intérieur, connu et accepté de tous les membres de la communauté éducative. (**voir Repère n°4 sur le climat scolaire**)
- Elle mène une réflexion sur les difficultés de comportement pour anticiper les situations complexes.
- Elle envisage l'action collective de l'équipe pédagogique de l'école en faveur des élèves concernés.
- La co-responsabilité des adultes se traduit par une autorité contenant et sécurisante, mais qui recherche l'apaisement des tensions avec l'élève et sa famille.
- Elle recherche toutes les solutions envisageables avec les moyens à disposition dans l'école.
- Elle s'assure d'une communication claire, explicite, posée sur un calendrier accessible.

Elle s'entraide à réagir pendant la crise :

- Elle protège l'élève et le groupe en recherchant au mieux l'apaisement,
- Elle alerte d'autres membres de l'équipe,
- Elle sécurise l'enfant pour qu'il puisse retrouver son calme dans un lieu approprié,
- Elle détermine comment prévenir les parents.

Elle analyse les événements après la crise :

- Elle revisite le cours des événements pour procéder à une analyse collective de la situation pour tenter de la comprendre ;
- Elle reste impliquée dans le suivi de la gestion de la crise : médiation, réparation et modalités de retour de l'élève en classe.

Outil n°4 : Fiche d'analyse d'une situation de crise qui doit permettre à l'équipe enseignante d'évaluer la situation de crise, d'en réaliser une analyse et tenter de la comprendre. C'est une trace écrite indispensable au suivi et à l'accompagnement de l'élève.

OUTIL
N°4

S'entretenir avec l'élève

Pour aider et accompagner l'élève en difficulté de comportement, l'équipe pédagogique ne peut pas se baser uniquement sur son intuition. L'entretien individuel est le moyen par lequel l'enseignant peut amener l'élève à reconnaître ses besoins et à formuler ses attentes. **Il est le point de départ de la prise en charge de l'élève.**

L'entretien est une technique d'écoute, de repérage d'informations factuelles et de relances (questionnement, reformulation, silences). Il est important qu'il se déroule dans un cadre spatial sécurisant pour l'élève. Ce choix doit porter sur l'aspect symbolique du lieu et respecter la confidentialité des échanges.

Pour que l'entretien soit constructif, l'attitude de l'enseignant est primordiale. Il doit :

- Être prêt à écouter l'élève sans porter de jugement, en tentant de comprendre pourquoi il se comporte de cette manière.
- L'écoute est un regard positif sur l'élève : l'enseignant accueille l'élève tel qu'il est en le mettant en confiance.
- Laisser l'élève s'exprimer sans monopoliser la parole.
- Être conscient que le changement ne sera pas immédiat et éviter les phrases du genre: «*Je veux que tu changes de comportement!*» ce qui oriente l'échange sur les solutions sans repérer la problématique de l'élève.
- Apprendre à maîtriser sa réactivité. Quand le comportement de l'élève est agressif, l'enseignant doit rester calme et cherche à comprendre quel message se cache derrière le comportement de l'élève ;
- Éviter de minimiser ou de dédramatiser la situation en ayant recours à la consolation. Cette attitude paternaliste doit être de courte durée, au risque de créer une dépendance affective qui rend l'élève passif.
- Éviter de commencer l'entretien en critiquant le comportement de l'élève (exemple : «*Ton comportement est inadmissible. Tu perturbes toute la classe!* »). L'élève se retranchera dans sa position défensive et n'écouterà pas l'enseignant. Il est préférable d'aborder l'élève en ces termes : «*Qu'est-ce qui se passe en ce moment?* » Cette démarche favorise l'expression de l'élève et permet à l'enseignant de prendre de la distance par rapport aux difficultés de comportement de l'élève.
- Éviter les questions qui commencent par « pourquoi ». Elles sont culpabilisantes et appellent une justification. Il vaut mieux les remplacer par « comment » : «*Comment peux-tu expliquer ton comportement aujourd'hui?*»

Agir avec l'enfant

L'entretien entre l'enseignant et l'élève n'est pas une conversation. Il vise à amener l'élève à prendre conscience de ses difficultés et à différencier les émotions des faits concrets.

Il est préférable de prendre des notes pendant ou/et après l'entretien pour pouvoir les utiliser lors des synthèses avec les parents et les autres personnels de l'établissement.

Quelles questions peuvent être posées ?

- | | |
|--|---|
| ➤ Qu'est-ce qui a pu déranger la classe dans ton comportement aujourd'hui? | ➤ Qu'est-ce qui est difficile / facile pour toi à l'école ? |
| ➤ Comment peux-tu expliquer ton comportement aujourd'hui ? | ➤ Selon toi, qu'attend-on de toi à l'école ? |
| ➤ Qu'est-ce qui se passe en ce moment ? | ➤ En as-tu parlé à tes parents, à quelqu'un d'autre? |
| ➤ A l'école, qu'est-ce qui te plaît le plus ? le moins? | ➤ Crois-tu que quelque chose ou quelqu'un pourrait t'aider? |
| | ➤ Je te propose de ... ? Qu'en penses-tu ? |

Outil n°5 : Grille d'auto-évaluation du comportement et contrat de la semaine

Proposer à l'élève de renseigner seul ou avec votre aide la grille d'auto-évaluation du comportement proposée dans l'outil n°5.

Cette démarche permet d'identifier les problématiques qui peuvent être à l'origine des difficultés d'adaptation de l'élève aux exigences scolaires. Utilisée de façon régulière, cette grille peut retracer l'évolution du comportement de l'élève (ses efforts, ses progrès) et d'établir un contrat pour la semaine suivante.

**OUTIL
N°5**

➔ Coopérer avec les parents de l'élève

Pour mettre en place un partenariat de qualité et créer les conditions d'une alliance éducative, la rencontre avec les familles doit également faire l'objet d'une réflexion préalable.

Cependant, il n'est pas aisé pour des parents de comprendre, d'analyser et parfois même de reconnaître les difficultés de leur enfant à l'école. Souvent, les difficultés de l'élève ont été signalées très tôt aux parents. Mais ce « très tôt » a cristallisé les angoisses, les peurs, a parfois même entraîné des régressions...

En cas de situation complexe, l'entretien avec la famille ne devra pas être un « réquisitoire » contre l'élève ou une « enquête familiale », mais être un moment d'échanges afin de mieux comprendre l'enfant, et engager une collaboration efficace avec les familles.

La différence de positionnement entre la famille et l'enseignant entraîne parfois des tensions, qui s'apaisent généralement **par une écoute empathique et une bonne communication**.

Le dialogue avec les familles en situation de crise, alors que les enjeux émotionnels sont très forts, sera d'autant plus facilité qu'une **culture de confiance mutuelle** aura été instaurée auparavant.

Afin de limiter **les peurs réciproques** qui entachent parfois les relations, il y a lieu, dès le début de l'année, d'améliorer la compréhension de l'école par les familles et de nouer des relations bienveillantes. Les enfants seront les premiers bénéficiaires de la compréhension et du respect mutuels entre ses enseignants et sa famille. L'écoute des parents sera privilégiée, un climat de confiance réciproque devra être installé et des échanges réguliers avec les parents permettront de lever certains malentendus.



Agir avec la famille

L'entretien

Afin de permettre aux responsables légaux de prendre conscience de la réalité de la vie de leur enfant à l'école, et de les conduire à s'investir activement dans la prise en charge de la situation, le dialogue doit s'engager dans les meilleures conditions possibles.

De même, l'échange avec la famille permet à l'équipe éducative de déterminer si les difficultés de comportement existent également au sein de la famille et à l'extérieur de l'école.

Quelques recommandations et points de vigilance pour préparer et conduire l'entretien

➤ Les parents **sont** « invités » et non « convoqués » de façon courtoise en précisant l'objet de la rencontre.

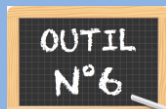
➤ En amont, **le motif de la rencontre est exprimé aux parents** pour leur permettre de faire le point avec leur enfant et entre eux. De même, la présence de l'élève à la totalité ou une partie de la rencontre peut être précisée, tout comme celle d'un autre membre de l'équipe éducative, y compris un enseignant spécialisé, à même d'apporter un autre éclairage. La durée de l'entretien est décidée conjointement.

➤ L'entretien **se déroule de préférence dans un espace réservé**, différent de celui de la classe.

➤ Dans la mesure du possible, l'entretien s'ouvrira sur une **réalisation réussie** de l'enfant.

➤ L'entretien doit **consister en un réel échange** : tous les participants doivent parvenir à mieux connaître et comprendre l'enfant.

Outil n°6 : outil d'aide à l'entretien avec les parents



Rencontre avec la famille



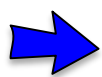
➤ Le principe fondamental de la refondation de l'école « **tous les enfants sont capables d'apprendre et de progresser** » ne doit pas être oublié.

➤ Pour instaurer une collaboration efficace avec les familles, cet entretien ne doit pas être « à charge » : l'écoute des parents est privilégiée dans un climat de confiance réciproque, chacun ayant en commun comme objectif le bien-être et la réussite de l'enfant. Le vocabulaire utilisé doit être adapté à l'interlocuteur.

➤ L'enseignant peut recueillir des éléments de la vie de l'enfant susceptibles d'éclairer ses difficultés, dans le respect strict de la sphère privée et en s'abstenant de tout jugement de valeur. Ce moment peut être à forte charge émotionnelle.

➤ Les résultats de l'élève, des travaux, l'évaluation de ses compétences (points forts et points faibles), sont évoqués afin de pouvoir déterminer **les différents leviers pédagogiques et éducatifs**.

➤ Une prise de note peut être réalisée durant l'entretien. la programmation d'une prochaine rencontre est fixée.



L'équipe éducative (en référence à l'article D321-16 du code de l'éducation)

Pour aider et accompagner l'élève en difficulté de comportement, l'équipe pédagogique ne peut pas se baser uniquement sur son intuition. Lorsque le comportement d'un élève perturbe gravement et durablement le fonctionnement de la classe, malgré la concertation engagée avec les responsables légaux, sa situation doit être soumise à l'examen de l'équipe éducative **définie à l'article D. 321-16 du code de l'éducation**.

Sous la responsabilité du directeur d'école, l'équipe éducative peut faire appel aux personnes ressources de l'école pour évaluer la nature de ses difficultés (difficultés du comportement passagères ou troubles de comportement) et émettre des hypothèses sur les besoins.



Les personnes ressources de l'équipe éducative

Si les stratégies de l'équipe éducative ne sont pas satisfaisantes, différentes personnes ressources de l'équipe éducative seront sollicitées pour comprendre et analyser la situation :

➤ **sur le plan socio-familial** (conditions de vie, rythmes de vie, activités extra-scolaires, loisirs, relations avec les parents et la fratrie, événements déstabilisants, comportement observé hors cadre scolaire) ;

➤ **sur le plan personnel** (développement psycho-affectif, parcours scolaire, remédiations, aides proposées et mises en place) ;

➤ **sur le plan médical** (problèmes de santé, handicap, prise(s) en charge et suivi médical).

Il s'agira de dépasser les éléments de constat pour dégager des perspectives qui déterminent l'avenir de l'élève dans le cadre de son parcours, les moyens qui permettront de faire évoluer sa situation par la mise en place à minima d'un PPRE.

Les professionnels de santé (assistant-e social-e, médecin et infirmier-e scolaires), interlocuteurs privilégiés de la famille en cas de difficultés ou de troubles du comportement seront associés à l'analyse de la situation. Que l'origine se situe dans une pathologie médicale ou non, et selon les cas, un PAI, un PAP, une prise en charge thérapeutique extérieure ou une saisine de la MDPSH, pourront être conseillés.

La mise en commun d'informations entre les enseignants et les personnes ressources est primordiale pour croiser les regards et évaluer la situation de l'élève. Le cas échéant, il sera nécessaire de requérir les avis des partenaires extérieurs afin de mener une étude plus précise.

Comme pour les entretiens préalables, la mise en confiance des différents partenaires dont la famille demeurera un incontournable de la réussite de ce temps institutionnel.

La construction d'une alliance entre professionnels, les parents et l'élève constitue un enjeu majeur pour que chacun se sente mieux protégé, mieux soutenu, mieux accompagné.

L'outil n°7

est un Programme Personnalisé de Réussite Educative spécifique aux élèves en difficulté de comportement

OUTIL
N°7

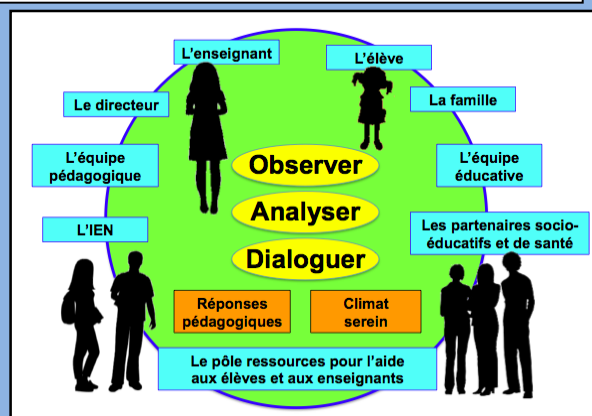
Agir avec les partenaires

La prise en charge de l'élève à comportement difficile s'inscrit dans un travail de coopération. Il nécessite d'identifier les interlocuteurs afin de construire des réponses adaptées.

L'enseignant ne doit pas rester isolé dans la gestion de la situation. Il s'agit d'une difficulté professionnelle qui implique des regards croisés et complémentaires.

Des personnes ressources, extérieures au contexte de l'école, peuvent venir renforcer la qualité du dialogue et identifier des pistes pour une meilleure collaboration de la famille et d'un accompagnement plus soutenu de l'élève.

L'outil n°8 permet d'identifier les différents partenaires de l'école pour aider et accompagner les situations complexes liées aux difficultés de comportement des élèves.



OUTIL
N°8

Le pôle ressource pour l'aide aux élèves et aux enseignants

Conformément à la circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014, le pôle ressource de la circonscription regroupe tous les personnels que l'Inspecteur de l'Éducation nationale (IEN) peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école (conseillers pédagogiques, maîtres-formateurs, enseignant référent aux usages du numérique (ERUN), enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés (ERSH), psychologues de l'Éducation nationale, enseignants spécialisés, enseignants itinérants ayant une mission spécifique, etc.). Les personnels sociaux et de santé de l'Éducation nationale peuvent être associés autant que de besoin à son action.

L'Inspecteur ou l'Inspectrice de l'Éducation nationale, pilote du pôle ressource, définit, après réflexion conjointe avec les membres du pôle, les axes stratégiques de mise en œuvre des aides aux élèves et aux enseignants de la circonscription dont il a la charge.

L'objectif de tous les professionnels mobilisés dans ce cadre est de prévenir et de remédier aux difficultés qui se manifestent dans les écoles afin d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves.

Agir au niveau de la circonscription

Sous la direction de l'IEN de circonscription, les membres du pôle ressource peuvent intervenir auprès des équipes pour des conseils, des actions de formation ou pour des actions d'accompagnement. Le tableau ci-dessous donne quelques exemples d'actions auprès des équipes enseignantes.

Objectifs	Actions éventuelles auprès des équipes
Contribuer au repérage des difficultés de comportement de l'élève	➤ Observer, dans et hors de la classe, l'élève identifié comme étant en difficulté de comportement ➤ Aider à l'analyse des difficultés rencontrées par l'élève dans les domaines des connaissances, des procédures, des attitudes et des comportements. ➤ Contribuer à l'analyse des situations de crise de l'élève.
Contribuer à la mise en œuvre de stratégies de différenciation pédagogique	➤ Participer aux conseils des maîtres pour identifier les facteurs de vulnérabilité de l'élève, de la classe, de l'école. ➤ Contribuer à l'élaboration du PPRE comprenant les modalités d'accompagnement de l'élève, les stratégies et les aides personnalisées à mettre en œuvre. ☞ Bâtir un constat en croisant les indicateurs internes et externes. ☞ Définir une organisation matérielle, temporelle et spatiale adaptée. ☞ Définir ensemble des objectifs et des stratégies quantifiables. ➤ Faciliter la mise en œuvre d'un contrat pour responsabiliser l'élève. ➤ Articuler l'accompagnement de l'élève à la dynamique de la classe. ➤ Elaborer un outil de régulation permettant de mesurer l'efficacité des actions conduites.
Renforcer les principes de concertation et de communication.	➤ Prendre en compte l'évolution des conduites de l'enfant et les modifications de stratégies qu'elle peut impliquer. ➤ Définir en concertation modalités et critères d'évaluation intermédiaire et terminale. ➤ Renforcer le lien école/famille en proposant des temps d'échange sur la situation et son évolution. ➤ Définir un calendrier de concertation. ➤ Systématiser les relevés de conclusions écrits.

Outil n°9 : Fiche de saisine du pôle ressource de la circonscription à renseigner par l'équipe éducative pour transmission à l'IEN de la circonscription.

OUTIL
N°9

Outil n°10 : Documents d'aide et d'accompagnement pour le pôle ressource pour l'analyse de la situation et des propositions d'accompagnement personnalisé.

OUTIL
N°10

Des réponses différenciées pour une école inclusive

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école de la République introduit, dès son deuxième article, le principe de l'école inclusive pour tous les élèves sans aucune distinction. Ainsi le rôle de l'équipe éducative est de proposer les premières réponses aux difficultés repérées de l'élève. Dans tous les cas, les actions mises en place sont formalisées.

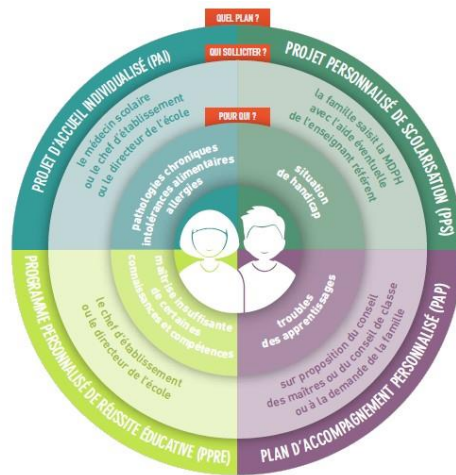
➤ Les réponses de droit commun

La réponse de première intention est celle de l'enseignant au sein de la classe qui peut faire appel au réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) en cas de nécessité.

Le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) défini à l'article D. 311-12 du code de l'éducation a l'avantage de mettre en lien les différents partenaires de l'école et de rendre lisible et compréhensible le rôle de chacun en tissant un lien avec la famille pour accompagner l'enfant dans l'évolution envisagée. Le PPRE peut porter sur la différenciation pédagogique et les modalités d'accompagnement de l'élève (aménagements, adaptations, contrat de responsabilité, fiche d'auto-évaluation....) qui pourront amener une évolution dans le changement de comportement de l'élève.

Le projet d'accueil individualisé (PAI) défini dans la circulaire n° 2003-135 du 8 septembre 2003 permet de préciser les adaptations nécessaires (aménagements d'horaires, organisation des actions de soins, etc.) pour les enfants présentant un trouble de la santé évoluant sur une longue période qui peut rendre nécessaire l'administration de traitements ou d'un protocole de soins d'urgence afin qu'ils poursuivent une scolarité dans des conditions aussi ordinaires que possible. Il est rédigé en concertation avec le médecin de l'Éducation nationale qui veille au respect du secret médical.

Le plan d'accompagnement personnalisé (PAP) défini dans la circulaire n° 2015-016 du 22 janvier 2015 permet à tout élève présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature pédagogique. Il est rédigé sur la base d'un modèle national et est révisé tous les ans afin de faire le bilan des aménagements et adaptations pédagogiques déjà mis en place et de les faire évoluer.



➤ Les réponses nécessitant de recourir à la MDPSH

Le projet personnalisé de scolarisation (PPS) défini à l'article D. 351-5 du code de l'éducation définit et coordonne les modalités de déroulement de la scolarité et les actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales répondant aux besoins particuliers des élèves présentant un handicap.

Si l'analyse de la situation le justifiait, le guide d'évaluation scolaire (GEVA-Sco) serait complété par l'équipe pédagogique. La demande de saisine de la MDPSH formulée par l'équipe éducative marque alors le début d'un délai de quatre mois au terme duquel l'IA-DASEN pourra, en l'absence de démarche de la famille, informer la MDPSH de cette situation. **Il appartient au directeur d'école** d'informer l'enseignant référent de scolarisation qui en informera l'IEN-ASH.

➤ Les réponses nécessitant de recourir à la protection de l'enfance

L'article 375 du code civil cible les enfants dont la santé, la sécurité ou la moralité sont en danger, ou ceux dont les conditions de leur éducation ou de leur développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises.

Si l'analyse de la situation le justifiait il sera nécessaire d'alerter de la situation par **une information préoccupante (IP)** qui n'est pas un acte malveillant à l'encontre des familles, mais bien au contraire la recherche de solutions à leurs difficultés.

Aussi, les titulaires de l'autorité parentale sont associés au maximum à la réflexion dans le cadre d'un dialogue autour des besoins et de l'intérêt de l'enfant, et **avisés** de la transmission de l'information préoccupante, sauf si le fait de les informer risque d'interférer dans une enquête de police (cas de maltraitances graves ou de violences sexuelles).

Dans tous les cas, l'énoncé des faits doit être rédigé le plus objectivement possible, sans jugement de valeur, et comporter des constats et des éléments précis : lésions constatées, troubles du comportement observés, date des événements... Les propos doivent être rapportés le plus fidèlement possible



Lien des ressources utilisées pour la rédaction de la fiche repère n°3 :

- Aider et accompagner les élèves en difficulté de comportement : <http://www.ac-dijon.fr/dsden21/cid79202/guide-aider-et-accompagner-les-eleves-en-difficulte-de-comportement.html>
- Circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014 relative au fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) et missions des personnels qui y exercent.

La question du bien-être est au cœur de plusieurs enjeux pour le système scolaire et éducatif : évolution pédagogique, organisation spatiale et temporelle de l'école, attitude et liens avec les acteurs de son environnement (élèves, enseignants, parents).

La conception d'une école bienveillante doit permettre d'articuler bien-être et climat scolaire serein. Cela passe par des leviers systémiques repensant les rapports à l'apprentissage, les relations humaines et la qualité de vie.

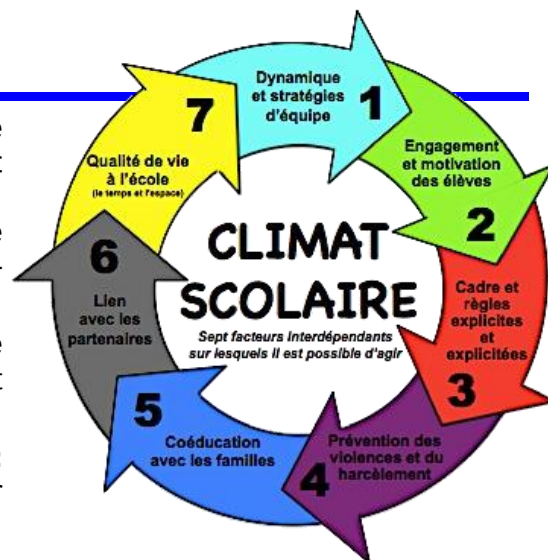
Pourquoi agir sur le climat scolaire ?

Pour améliorer la réussite scolaire : Un bon climat scolaire améliore l'implication des élèves dans les apprentissages et développe l'estime de soi.

Pour réduire les inégalités : Un bon climat scolaire augmente les résultats scolaires, indépendamment des facteurs socio-économiques initiaux (Astor, Benbenishty, Estrada, 2009).

Pour faire baisser la victimation : Le lien indiscutable entre « climat scolaire », qualité des apprentissages, réussite scolaire et victimation à l'école est largement établi par la recherche.

Pour améliorer le moral des élèves et des enseignants : un climat scolaire serein permet de réduire le stress, d'éviter l'isolement.



Comment agir sur le climat scolaire ?

Agir contre les violences en milieu scolaire, c'est se préoccuper aussi bien des incidents les plus graves que des micro-violences répétées et accumulées qui dégradent progressivement et durablement le climat scolaire ; c'est s'intéresser à l'ensemble de l'organisation de l'école, en combinant des actions portant sur les différents facteurs identifiés : dynamique d'équipe, justice scolaire, coéducation, stratégies pédagogiques, pratiques partenariales ou encore qualité de vie dans l'école.

« CLIMAT SCOLAIRE – Réseau CANOPÉ » centre national de ressources et de partages en ligne gratuit permet à l'équipe pédagogique de s'inscrire dans une démarche systémique à partir d'outils d'autodiagnostic et d'agir avec des outils, des ressources et des exemples de réalisations concrètes.



S'inscrire dans une démarche systémique pour développer une stratégie d'équipe

Il ne faut pas attendre des pistes transposables mais partir d'une approche systémique et globale, à partir du contexte local et historique et prendre le temps de la réflexion pour développer une stratégie d'équipe en identifiant de nouveaux moyens d'action :

**Etape
n°1**

S'inscrire dans une démarche systémique à partir d'outils d'autodiagnostic

Choisir un ou plusieurs facteurs : <https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/diagnostiquer/utiliser-les-outils-dautodiagnostic.html>

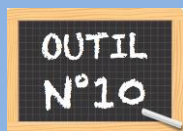
**Etape
n°2**

Repérer les points d'appui pour planifier des objectifs communs

<https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/diagnostiquer/identifier-les-facteurs-favorables/reperer-les-facteurs-a-risques-les-facteurs-protecteurs.html>

**Etape
n°3**

Construire un axe « climat scolaire » dans le projet d'école à partir des pistes proposées : <https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/accueil.html>



Dans l'outil n°10 (*Documents d'aide aux élèves et aux enseignants pour l'équipe éducative et le pôle ressource de circonscription*) vous trouverez les grilles d'évaluation pour repérer les facteurs à risques et les facteurs protecteurs ainsi que les questions à se poser en équipe pour agir sur le climat scolaire.

Identifier les sept facteurs déterminants du climat scolaire

La coéducation : C'est l'attention portée à l'accueil, à la communication, à la parole des parents.

La justice scolaire : C'est ce qui va aider les élèves à comprendre le sens des règles, des droits, des devoirs et à acquérir les compétences sociales nécessaires pour un comportement juste avec autrui.

La prévention des violences : Un plan de prévention à l'école prend en compte le harcèlement, la lutte contre toute forme de discrimination, la gestion de crise dans la classe et dans l'école.

La stratégie d'équipe : C'est l'attention portée à l'accueil, l'accompagnement, la mutualisation pluri-professionnelle, la cohérence et la cohésion, la parole des acteurs, le bien-être des personnels.

La coopération : La coopération entre élèves favorise de nouvelles stratégies pédagogiques, la motivation et l'engagement des élèves.

Les pratiques partenariales : Elles s'appuient sur l'ensemble de la communauté éducative, les collectivités territoriales et les associations.

La qualité de vie à l'école : C'est l'attention portée à la qualité des temps, des espaces, à la convivialité scolaire et au bien-être.

Le guide « **AGIR SUR LE CLIMAT SCOLAIRE A L'ÉCOLE PRIMAIRE** » propose un questionnaire interne à chaque école afin de repérer les signaux qui méritent une attention particulière pour aborder le climat scolaire sous l'angle du bien être et de la bienveillance pour les élèves et tous les acteurs, enseignants, parents et partenaires.



Actions éducatives pour agir sur la dynamique et les stratégies d'équipe, pour briser la solitude dans la classe

Parmi les sept facteurs déterminants du climat scolaire, la dynamique d'équipe constitue un facteur protecteur puissant. Une organisation communautaire du travail en équipe, accompagnée d'une participation des élèves aux décisions, a un effet protecteur pour les élèves comme pour les enseignants et les autres membres du personnel. Trois axes d'action essentiels sont identifiés :

Définir une stratégie d'accueil

Dans une école, le travail en équipe engage les acteurs au-delà des simples relations professionnelles. C'est en définissant une stratégie d'accueil pensée collectivement, à la fois rigoureuse et bienveillante que les personnels nouveaux trouveront leur place dans la structure scolaire et s'engageront au-delà des gestes strictement professionnels.

Quelques actions possibles :

- Permettre à chaque acteur pédagogique de présenter l'école, son projet, ses projets spécifiques aux nouveaux enseignants, aux stagiaires, aux divers interlocuteurs pédagogiques.
- Faire connaître à tous les arrivants l'école, le collège du secteur, les supérieurs hiérarchiques, les partenaires locaux pédagogiques.
- Accompagner les nouveaux tout au long du premier trimestre pour partager collectivement sur le règlement intérieur, les pratiques pédagogiques, les pratiques d'évaluation.

Construire une culture commune

La construction d'une culture commune s'appuie concrètement sur l'accueil et l'accompagnement de tout le personnel, sur des temps d'expression collectifs formels et informels, sur des décisions et des actions évaluables.

Quelques actions possibles :

- Proposer des temps de rencontres réguliers et d'échanges avec les personnels éducatifs, les inviter aux premiers conseils d'école, à certaines réunions informelles.
- Tous les adultes de l'école travaillent ensemble, s'impliquent dans l'équipe, explicitent l'implicite.
- Le directeur d'école avec son équipe et la collectivité sont associés à la réflexion sur l'environnement de travail professionnel et portent attention à la convivialité.
- Echanger régulièrement, partager l'information, distribuer des rôles stratégiques : présentation de circulaires, d'expériences réussies au sein de la classe.

Définir une cohérence d'action dans l'école

Concilier loyauté et indépendance, équilibrer actions collectives ou autonomes, passent par une coordination des pratiques : visibilité des attitudes, des pratiques, des exigences des uns et des autres ; interdépendance forte pour éviter les contestations sur la norme et la didactique de chacun ; unité, cohérence sur les interventions face aux élèves.

Quelques actions possibles :

- La coordination nécessaire entre personnels enseignants et non-enseignants, assurée par le directeur d'école, s'appuie sur des temps de travail communs de tous les personnels de l'école, l'articulation avec les personnels non enseignants est organisée pour définir clairement le rôle de chacun et pour que chacun ait sa place.
- Des temps de travail ritualisés de construction de projets, d'analyse et d'élaboration de pratiques éducatives et pédagogiques favorisent l'échange et la décentration
- Définir l'ordre du jour de quelques réunions spécialement dédiées au climat scolaire : les réunions de rentrée scolaire des enseignants, les conseils d'école, les conseils de cycles, les conseils de maîtres
- Dynamiser les échanges, les temps de communication d'informations, de régulation, d'auto-analyse
- Instaurer ensemble des règles de vie d'école communes (ATSEM/Enseignants /Autres acteurs)
- Encourager les retours d'expérience sur les micro-violences quotidiennes
- Créer un espace de parole pour la régulation des conflits des élèves, pour favoriser l'expression et valoriser les comportements positifs et les réussites
- Echanger sur la vie scolaire, la gestion des incivilités et les procédures mises en place
- Réfléchir aux modes de régulation et de traitement des conflits entre élèves, entre adultes et les rendre opérationnels (inter-individuels, médiation de tiers)

L'enseignant peut prendre conseil auprès de l'infirmier(ère) et/ou du médecin et/ou de l'assistante de service social qui interviennent dans le secteur de l'école afin d'avoir un éclairage sur les situations qui peuvent l'alerter. Cette évaluation partagée de la situation avec l'inspecteur du premier degré et les personnels sociaux et de santé permet la mise en place de mesures appropriées (prise en compte en interne par les personnes ressources avec accord de la famille, orientations vers les services extérieurs...)

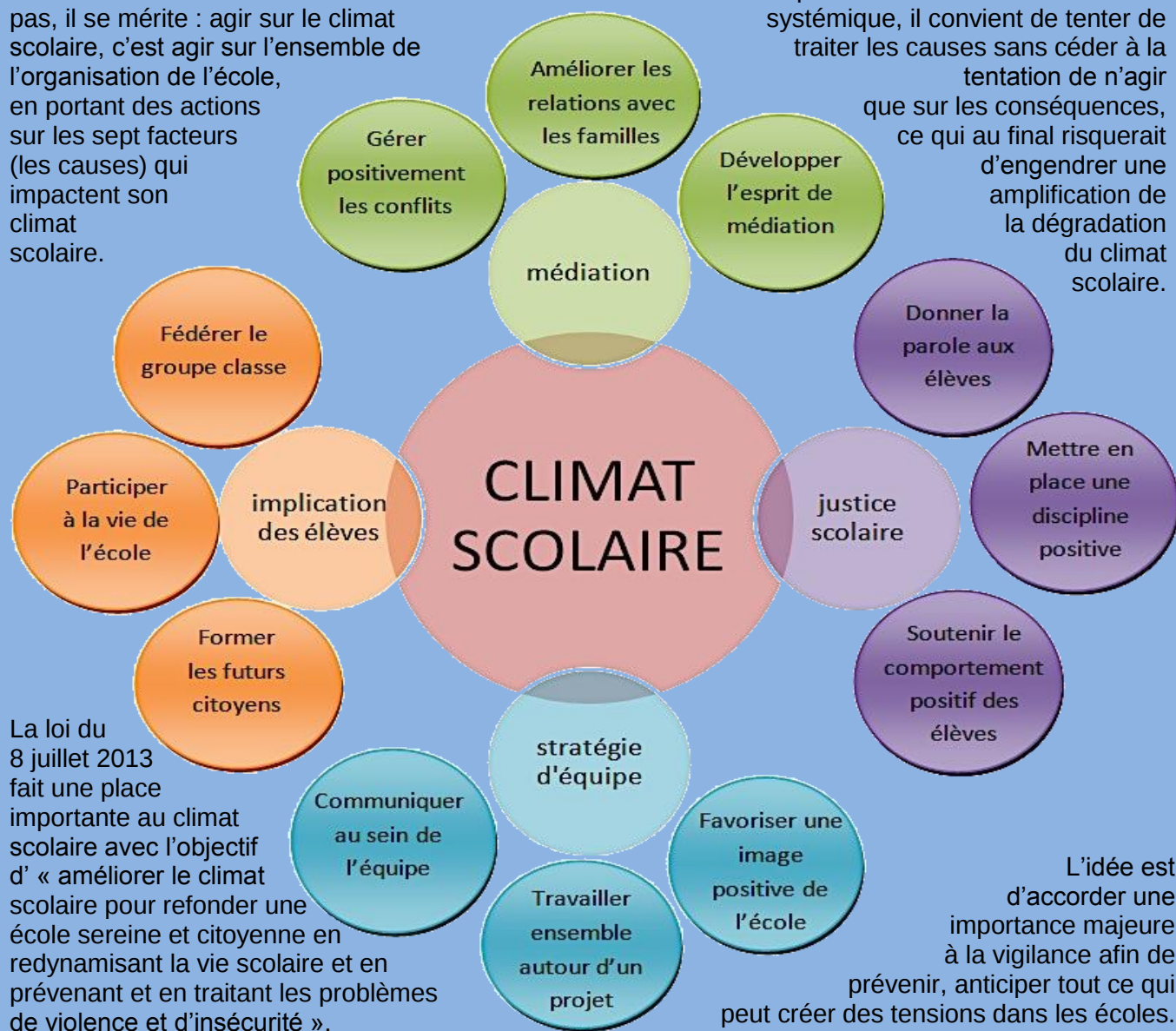
Il convient de rappeler aux enseignants qu'il est possible de prendre attache auprès des conseillers techniques sociaux et de santé au niveau des services départementaux de l'Éducation nationale.

Les actions d'éducation à la santé constituent un exemple de travail en équipes pluri-professionnelles, associant également des partenaires de proximité (collectivités locales, associations...). Elles peuvent en outre fédérer les parents autour d'un projet positif. Quelle que soit la thématique choisie (éducation nutritionnelle, prévention du tabac, de l'alcool...) la démarche est identique : tous les acteurs de la communauté éducative sont impliqués (enseignants, infirmier, médecin, parents, partenaires extérieurs); l'approche n'est pas seulement physiologique mais est considérée comme de l'éducation à la citoyenneté, les activités de la classe sont adaptées. Celles-ci doivent prendre en compte le développement des compétences psychosociales (par exemple ce qui permet de garder sa liberté face aux pressions du milieu), ainsi que le mode d'apprentissage des élèves.

Agir sur le climat scolaire

Un bon climat scolaire ne se décrète pas, il se mérite : agir sur le climat scolaire, c'est agir sur l'ensemble de l'organisation de l'école, en portant des actions sur les sept facteurs (les causes) qui impactent son climat scolaire.

Comme pour toute démarche à caractère systémique, il convient de tenter de traiter les causes sans céder à la tentation de n'agir que sur les conséquences, ce qui au final risquerait d'engendrer une amplification de la dégradation du climat scolaire.



Liens des ressources utilisées pour la rédaction de la fiche repère n°4 :

➤ Guide éducol : AGIR SUR LE CLIMAT SCOLAIRE À L'ÉCOLE PRIMAIRE
http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Action_sanitaire_et_sociale/69/6/GUIDE_CLIMAT_SCOLAIRE_PREMIER_DEGRE_269696.pdf



Le protocole départemental à destination des enseignants, des équipes éducatives et des pôles ressources de circonscription vise à déterminer les étapes et les réponses à apporter dans la gestion et le suivi des élèves en difficulté de comportement.

Les paliers successifs du protocole ont été rédigés en respectant un déroulement progressif de l'accompagnement et des réponses adaptées à mettre en œuvre pour chaque situation complexe.

Ce protocole sera d'autant plus efficace si, à chaque étape du processus, les conditions d'une alliance éducative avec la famille ou les représentants légaux de l'enfant sont recherchées par l'ensemble de l'équipe pédagogique et des partenaires associées à l'accompagnement de l'élève.

Le protocole départemental présente les quatre étapes à respecter pour la gestion de situations complexes. Il détermine les réponses progressives à apporter par l'équipe pédagogique de l'école et le pôle ressource de circonscription.

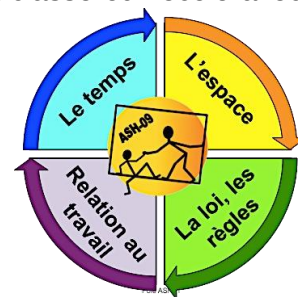
Protocole
départemental
pour la gestion
des situations
complexes

➡ Etape n°1 : Mesure de prévention

Les élèves qui ont des comportements difficiles sont des élèves qui perturbent la classe ou l'école avec excès. Certains perturbent davantage certaines classes ou certains enseignants.

Chaque situation d'élève rencontrant des difficultés de comportement est unique :

- Il faut tenir compte du contexte, de la durée, de la fréquence et de l'intensité des comportements « particuliers », pour définir un élève ayant des comportements difficiles.
- Il faut associer la famille le plus tôt possible à l'analyse de la situation.
- Il est également essentiel de pouvoir construire un échange en équipe, pour évoquer et interroger les situations vécues dans la classe ou l'école.



Pour prévenir des situations complexes et améliorer le comportement de l'élève en difficulté l'équipe pédagogique doit :

- Développer des stratégies pédagogiques au sein de la classe et de l'école
- Engager une réflexion d'équipe sur les dispositifs interne à l'école (échange de service, décroisement, co-intervention, personne de référence)
- Assurer une communication régulière avec la famille (cahier de liaison, rencontres régulières, fiche d'auto-évaluation de l'élève...)
- Harmoniser les conduites à l'égard de l'élève (équipe enseignante, équipe éducative, famille...)

Etape n°1 : Mettre en place des mesures de prévention

- Observer le comportement de l'élève en situation scolaire et repérer les conditions d'apparition des difficultés de comportement.
- Identifier les cinq phases du processus de crise pour mieux intervenir dès les premières manifestations de difficultés de comportement.

OUTIL
N°1OUTIL
N°2

Les 5 phases
du processus
de crise

APPARITION

DÉVELOPPEMENT

DÉSORGANISATION

DÉCOMPRESSION

RÉCUPÉRATION

RASSURER - ACCOMPAGNER

AIDER - ADAPTER - EXIGER

PROTEGER-CONTENIR-ALERTER

RASSURER-ACCOMPAGNER

S'EXPRIMER-ANALYSER-REPARER

- En conseil des maitres, élaborer une stratégie d'aide et d'accompagnement de l'élève en proposant des adaptations et des aménagements au sein de la classe, du cycle ou de l'école.

OUTIL
N°3OUTIL
N°4

- Associer la famille au projet d'aide et assurer une communication régulière avec elle (cahier de liaison, rencontres régulières, fiche d'auto-évaluation de l'élève...)

OUTIL
N°5OUTIL
N°6

➡ Etape n°2 : Mesure d'accompagnement personnalisé

Si les difficultés de l'élève persistent, l'équipe pédagogique fait appel aux personnes ressources de l'école pour évaluer la nature de ses difficultés (difficultés du comportement passagères ou troubles de comportement) et émettre des hypothèses sur les besoins. **La situation complexe doit être soumise à l'examen de l'équipe éducative définie à l'article D. 321-16 du code de l'éducation.**

Le psychologue de l'éducation nationale et le médecin de l'éducation nationale doivent être associés à l'évaluation de la situation afin de définir les mesures appropriées. Un soutien des parents peut être proposé le cas échéant, en lien avec les différents partenaires de l'école (services sociaux, éducatifs, de santé, communes etc.).

Etape n°2 : Mettre en œuvre un accompagnement personnalisé

Une équipe éducative est organisée pour :

- Informer la famille de la mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé de l'élève sous la responsabilité du directeur.
- Fixer ensemble les objectifs réalistes que l'élève peut atteindre et identifier les attentes communes envers son comportement, en s'appuyant sur les dispositifs internes de suivi :



Programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)
pour la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement personnalisé

OUTIL
N°7

- Choisir les outils d'aide et d'accompagnement de l'élève et définir, si besoin, un protocole de gestion de crise.
- Définir un échéancier des actions et des rencontres avec la famille pour assurer le suivi de l'élève.
- Selon l'analyse de la situation, élaboration d'une stratégie partenariale de prise en charge de l'élève et d'aide à l'équipe éducative de l'école :



Saisine de la protection
de l'enfance



Demande de saisine MDPH
par la famille



Saisine du pôle ressource
de circonscription

OUTIL
N°8

OUTIL
N°9



Etape n°3 : Mesure d'accompagnement renforcé

S'il apparaît que le comportement de l'élève ne s'améliore pas malgré la conciliation et la mise en œuvre des mesures décidées dans le cadre de l'équipe éducative **le pôle ressource est saisi via l'annexe 8 : « Fiche de saisine du pôle ressource de circonscription ».**

Etape n°3 : Mettre en œuvre un accompagnement renforcé

Une équipe éducative est organisée pour :

- Informer la famille du passage à l'étape n°3 du protocole
- Renforcer le PPRE incluant un protocole de gestion de crise (outil n°7)
- Constituer un dossier complet des aides apportées (Outils 1 ; 4 ; 6 ; et 7) , des CR des équipes éducatives et de tous les éléments complémentaires permettant d'évaluer la situation complexe.

Si besoin, le pôle ressource de circonscription est associé à l'analyse et au suivi de la situation en proposant :

- Un suivi de la situation par une personne de référence du pôle ressource, désigné par l'IEN
- Des temps d'observation de l'élève pour réajuster si besoin les aides apportées en classe.
- La recherche de réponses et d'aide complémentaire en appui des partenaires du secteur

- Le suivi de la situation par le pôle ressource de circonscription permet d'apprécier son évolution (amélioration, stagnation, dégradation)
- Le pôle ressource, en lien avec le directeur de l'école, évalue la nécessité de renforcer l'accompagnement de l'élève, de l'aide auprès de l'enseignant de la classe ou de l'école en proposant d'agir sur le climat scolaire
- Si besoin, l'IEN de circonscription active l'étape n°4 en saisissant la cellule départementale « Gestion des situations complexes » via la fiche de saisine (outil n°10)

OUTIL
N°10



Etape n°4 : Saisine de la cellule départementale « Gestion des situations complexes »

S'il apparaît que le comportement de l'élève ne s'améliore pas malgré la mise en œuvre des mesures décidées dans le cadre de l'équipe éducative et de l'accompagnement du pôle ressource de circonscription, l'IEN saisit la cellule départementale pour définir des suites à donner à la situation complexe.

Conformément à la circulaire 2014-088, à titre exceptionnel, le directeur académique peut demander, avec l'accord des représentants légaux et des communes de résidence et d'accueil, la radiation de l'élève de l'école et à sa réinscription dans une autre école. Il s'agit là d'une mesure de protection de l'élève qui s'inscrit dans un processus éducatif favorable à son parcours de scolarisation, visant à permettre à l'élève de se réadapter rapidement au milieu scolaire et de reconstruire une relation éducative positive.